



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2016

CNP Assurances signe son premier accord GPEC pour accompagner sa transformation

CNP Assurances vient de signer avec trois organisations syndicales représentatives des salariés son premier accord GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), pour accompagner la transformation de l'entreprise et s'adapter à son nouvel environnement.

La stratégie de rééquilibrage du modèle d'affaires de CNP Assurances en direction des activités de prévoyance/protection et la réussite de sa transformation digitale reposent sur l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Pour accompagner ces développements, CNP Assurances vient de signer son premier accord GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) avec 3 organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC et UNSA) pour les années 2016 à 2018. Il a pour principaux objectifs d'anticiper les évolutions des métiers et des compétences de l'entreprise, d'inciter les collaborateurs à se projeter pour être acteurs de leur évolution et de renforcer les outils et dispositifs permettant d'accompagner chacun dans son parcours professionnel. Il s'inscrit dans un contexte de coopération intergénérationnelle, le modèle d'affaires du groupe s'appuyant sur des expertises métiers fortes.

Des dispositifs pour faciliter la construction de parcours professionnels adaptés

Afin de renforcer la connaissance des métiers, des tendances et des parcours possibles, l'accord prévoit une actualisation des outils internes de connaissance des emplois et des fonctions et de leurs évolutions.

En complément, il réaffirme la mobilité comme une démarche naturelle de la vie professionnelle et promeut des moyens pour la favoriser (bourse de l'emploi, parcours de mobilités types ...).

Par ailleurs, les métiers à enjeux, susceptibles de changements à court terme, sont identifiés et des plans d'accompagnement personnalisés (formation, tutorat ...) des personnes concernées pourront être

mis en œuvre.

Des mesures en faveur des jeunes et des seniors

L'accord intègre notamment des mesures en faveur des jeunes et des seniors. Pour les recrutements externes, CNP Assurances prend, sur la durée de l'accord, des engagements de recrutements jeunes de moins de 30 ans issus d'un parcours de formation en alternance ou d'un CDD. L'entreprise entend ainsi privilégier l'intégration de jeunes ayant donné toute satisfaction au cours de leur formation en alternance ou en CDD dans l'entreprise. Des mesures d'accompagnement particulières (parcours d'accueil, nomination d'un référent dans l'entreprise...) sont prévues pour favoriser leur intégration.

L'entreprise, qui accueille chaque année une centaine de stagiaires pour des durées variables s'engage à maintenir un niveau d'accueil équivalent pendant toute la durée de l'accord.

Pour ce qui concerne les collaborateurs de 55 ans et plus, des mesures particulières sont également prévues pour encourager leur maintien dans l'emploi (aménagements spécifiques du temps de travail en fin de carrière, télétravail, suivi médical, aménagements des postes de travail ...), les aider dans la préparation de leur retraite ou favoriser le recrutement par le biais notamment de CDD seniors tout en maintenant une pyramide des âges équilibrée.

Enfin, CNP Assurances entend favoriser la coopération intergénérationnelle par un certain nombre de mesures comme l'encouragement du tutorat pour intégrer de nouveaux collaborateurs (par l'attribution d'une prime notamment), mais également par l'encouragement du « mentorat inversé ». Des « relais jeunes » seront ainsi créés avec une formation spécifique d'une demi-journée pour les jeunes « mentors » et des nouveaux outils d'accompagnement, comme par exemple un site collaboratif, seront mis à leur disposition.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 130 millions d'euros en 2015. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 13 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1er marché) et s'appuie sur un actionnariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).
www.cnp.fr  @CNP_Assurances

Contacts presse

CNP Assurances :

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez nous sur :

